



## Brève de l'IDD n°31 (05.02.20)

# L'évolution du salaire moyen entre 2010 et 2019

La Confédération européenne des syndicats (CES) vient de publier (04.02.20) un communiqué de presse<sup>1</sup> sur l'évolution des salaires entre 2010 et 2019. Il ne s'agit pas à proprement d'une étude (originale) mais bien de l'exploitation d'un tableau<sup>2</sup> de la banque de données AMECO<sup>3</sup>.

Selon ce tableau, le salaire réel moyen belge a (effectivement) augmenté de 1,5% entre 2010 et 2019 ; l'augmentation moyenne au niveau européen (hors le Royaume-Uni) est de 6,6%.

Il y a plusieurs indicateurs permettant de décrire l'évolution des salaires. Le salaire moyen calculé à partir des données macroéconomiques de la masse salariale et de l'emploi (nombre de personnes ou heures travaillées) est un indicateur aussi légitime que d'autres (par exemple le salaire brut moyen pour un temps plein tel que collationné par StatBel<sup>4</sup>), à condition d'avoir en tête ce que ce choix implique. Voici à cet égard quatre observations essentielles :

- cet indicateur mélange personnes à temps plein et à temps partiel ; en l'occurrence pour la période considérée cette dimension influence peu l'évolution du salaire moyen puisque le nombre d'heures travaillées évolue comme le nombre de salariés (un peu plus vite même) ;
- cet indicateur est impacté par les glissements structurels de l'emploi ; illustration : toutes choses égales par ailleurs, le développement d'un secteur à faibles salaires – par exemple les titres-services – presse les salaires à la baisse sans qu'aucun travailleur individuel n'ait vu sa rémunération diminuer ; il y a d'autres glissements structurels dont il faut tenir compte, comme par exemple la structure par âge ou par genre (en cas de discrimination) ;
- le coût salarial moyen et le salaire brut moyen peuvent enregistrer des évolutions différentes en fonction de l'évolution des cotisations sociales patronales ; c'est le cas de la Belgique au cours de cette dernière décennie ;
- enfin, le choix de l'indicateur des prix n'est pas neutre ; en l'occurrence le choix du déflateur de la consommation privée (= un indice des prix calculé sur base des données macroéconomiques de la consommation) fait par la Confédération européenne des syndicats – choix qui est pour moi judicieux – flatte quelque peu l'évolution du salaire moyen réel puisque ce déflateur évolue un peu moins vite que l'indice des prix général habituellement utilisé.

Regardons maintenant les données d'un peu plus près.

1. A la hausse réelle du coût salarial de 1,5% avancée par la Confédération correspond une hausse de 4,1% du salaire brut moyen (voir Graphique 1). La différence s'explique par la

1 Voir : <https://www.etuc.org/fr/pressrelease/les-travailleurs-de-6-pays-de-lue-sont-plus-mal-lotis-quil-y-10-ans>

2 Voir : [https://ec.europa.eu/economy\\_finance/ameco/user/serie/SelectSerie.cfm](https://ec.europa.eu/economy_finance/ameco/user/serie/SelectSerie.cfm)

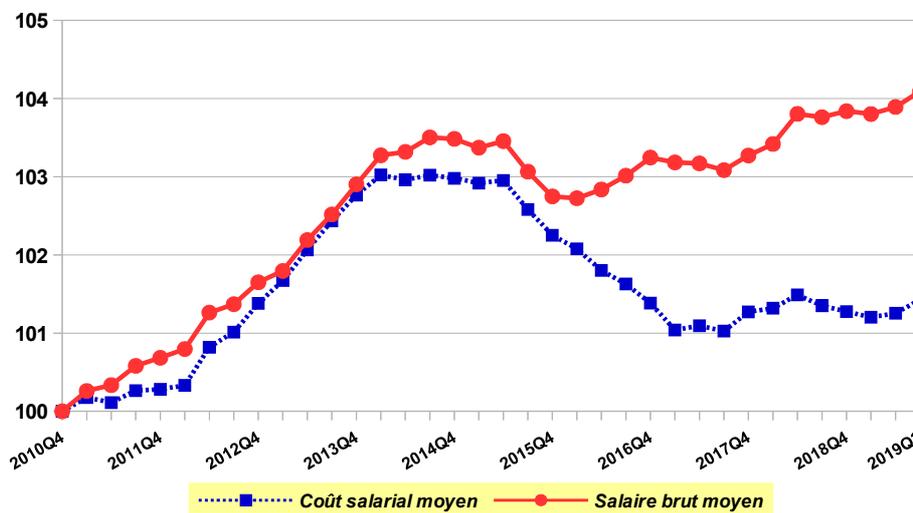
3 « AMECO est la base de données macroéconomiques annuelles de la direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne. » (voir : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/indicators-statistics/economic-databases/macro-economic-database-ameco\\_fr](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/indicators-statistics/economic-databases/macro-economic-database-ameco_fr))

4 Voir : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/salaires-et-cout-de-la-main-doeuvre/salaires-mensuels-bruts-moyens>

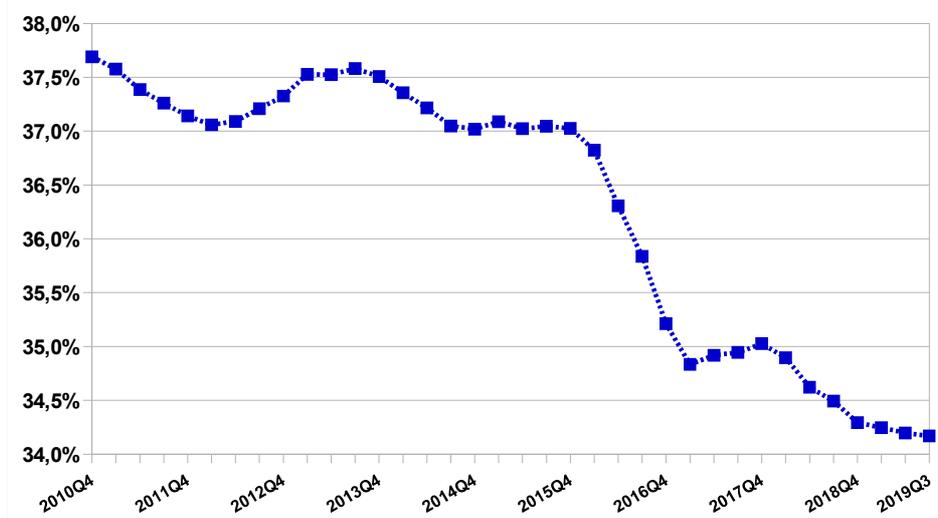
stabilisation des cotisations patronales en absolu et leur baisse si on les traduit en pourcentage des salaires bruts ; cette baisse intervient pour l'essentiel après 2015 : le taux de cotisations patronales passe de 37% à presque 34% en 4 ans (voir Graphique 2).

2. La hausse du salaire brut moyen se réduit à 2,3% si on utilise l'indice des prix à la consommation pour calculer les évolutions réelles (voir Graphique 3).
3. Le salaire brut moyen réel (sur base du déflateur à la consommation) par heure de travail évolue de 3,4% (+4,1% par emploi) – voir graphique 4.
4. Une explication à cette faible hausse – outre bien sûr le saut d'index de 2015 – est à trouver dans les glissements sectoriels de l'emploi. 85% des créations d'emploi salarié entre 2010 et 2018 ont pris place dans des secteurs où le coût salarial moyen est inférieur au coût salarial moyen global (voir Graphique 5). A structure sectorielle constante (celle de 2010), la hausse réelle du salaire brut moyen aurait été d'environ 7,0%. Notons aussi qu'il y a eu perte de 61.000 emplois dans des secteurs qui paient relativement bien.
5. Enfin, le pouvoir d'achat du salarié moyen a augmenté plus que le salaire brut au vu des réductions de l'IPP intervenues ces dernières années.

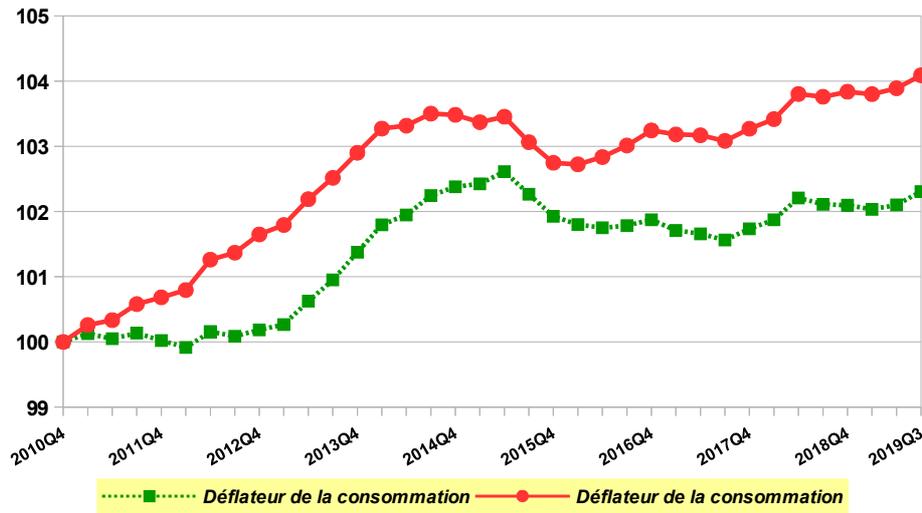
*Gr1 : Évolutions du coût salarial (approche CES) et du salaire brut moyens – évolutions réelles – 2010=100*



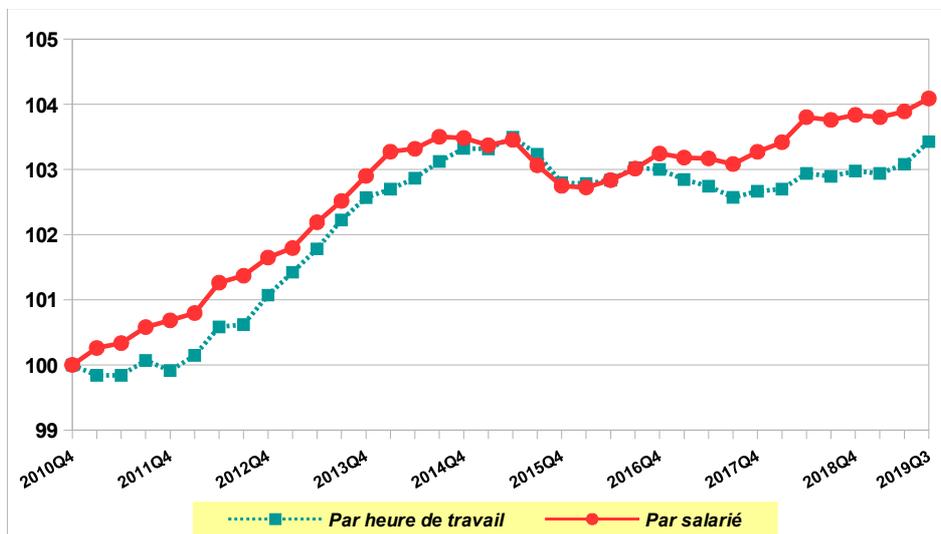
*Gr2 : Taux implicite des cotisations sociales patronales – en % des salaires bruts*



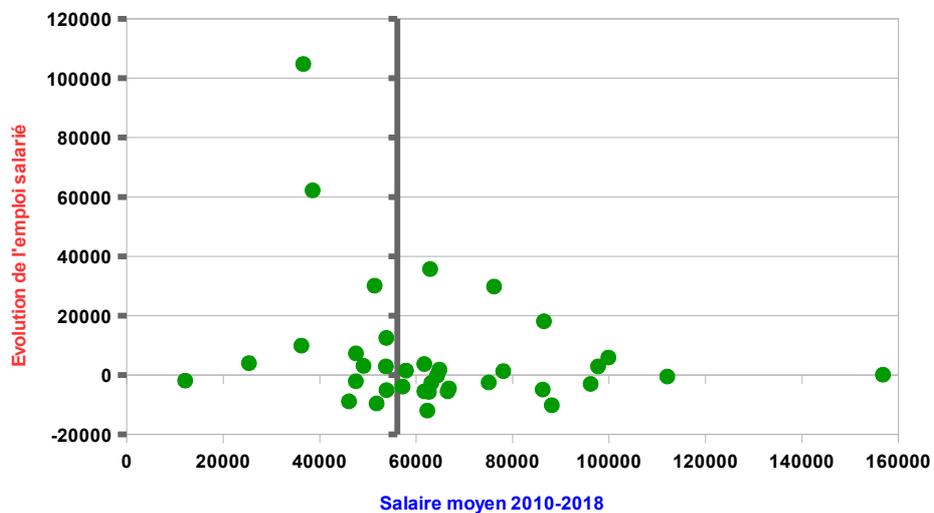
Gr3 : Évolutions du salaire brut moyen en fonction de l'indicateur de prix utilisé – 2010=100



Gr4 : Salaire brut moyen – par salarié et par heure de travail – 2010=100



Gr5 : Créations d'emplois salariés entre 2010 et 2018 (axe vertical) en fonction de la hauteur du coût salarial annuel moyen (axe horizontal) (l'axe vertical forcé indique le salaire moyen global)



Sources : AMECO et NBB.Stat – Calculs : IDD